



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 48717

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre du travail et des affaires sociales concernant la décision gouvernementale de faire financer les frais d'hébergement et de restauration aux organismes d'accueil des objecteurs de conscience. Cette décision scandalise les associations et les organismes d'accueil et notamment le Mouvement rural de jeunesse chrétienne. Il lui demande d'annuler cette décision dans des délais rapides afin de ne pas faire supporter aux associations des transferts de charges qui ne sont pas de leur responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48717

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 921